

**222**REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
COMMUNE D'ALTVILLER

**Conseil Municipal du 11 mai 2012**

- 1 – Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Naborien
- 2 – Rapport d'activité du SIANA
- 3 – Bilan du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 des déchetteries intercommunautaires
- 4 – Participation au périscolaire de Lachambre
- 5 – Gestion du Foyer
- 6 – Etudes concernant la sécurité sur la RD22
- 7 – Fonds de concours CCPN
- 8 – Location Photocopieur
- 9 – Divers

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 11 MAI 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. BIEGEL Fernand – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MONTALBANO Jean- Pierre -Louise M. MULLER Serge –M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard - M. PENNERAD Pascal – Melle PICQ Anne

**Absents excusés :**

**Procuration**

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.  
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

### **1° Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Naborien**

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999, relative au fonctionnement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n) 2004-DRCL/1-051 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant création de la Communauté de Communes du Pays Naborien, complété par les arrêtés préfectoraux n° 2007-014 du 18 mai 2010 et n° 2011-DCTAJ/1 du 23 décembre 2011 ;

Considérant l'intérêt d'élargir les compétences de la Communauté de Communes du Pays Naborien, séance du 5 avril 2012, point n° 7, homologuant une modification de statuts ;

Monsieur le Maire invite la Conseil Municipal à se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien, ci-après :

#### II) GROUPES DE COMPETENCES OPTIONNELLES :

2<sup>ème</sup> Groupe : Politique du Logement et du Cadre de Vie :

- Elaboration et Mise en Œuvre d'un programme Local de l'Habitat sur le Territoire communautaire
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat sur le Territoire communautaire

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Vote à l'unanimité

#### III) GROUPES DE COMPETENCES FACULTATIVES :

- Nouvelles Technologies : Etude, réalisation et gestion de réseaux de haut-débit et très haut-débit sur le Territoire communautaire

#### **Décision du Conseil Municipal :**

Voix pour : 12

Abstention : 1

Voix contre : 1

### **2° Rapport d'activité du SIANA**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SIANA 2011 réalisé par le Technicien Rivière Monsieur Gaël BEHR.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité du SIANA 2011.

### **3° Bilan du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 des déchetteries communautaires**

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont ainsi que la déchetterie de Creutzwald pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Les documents sont consultables en Mairie.

### **4° Participation au périscolaire de Lachambre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion concernant l'accueil périscolaire s'est tenue le lundi 30 avril 2012.

La commune d'Altviller a proposé de participer au frais de fonctionnement de ce dernier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Maire propose au Conseil Municipal de participer de la façon suivante :

Recettes apportées par les familles d'Altviller divisées par le montant total des recettes multiplié par 100.

Ce pourcentage sera appliqué sur les frais de fonctionnement à la charge de la commune de Lachambre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer au frais de fonctionnement de l'accueil périscolaire de Lachambre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et selon la méthode de calcul proposée par Monsieur le Maire

### **5° Gestion du Foyer**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion concernant la gestion du foyer sera organisée dans les prochains jours.

Il informe le Conseil que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 675.92 € et que les recettes s'élèvent à 3 370,00 €. Monsieur le Maire pense qu'il faudrait trouver une solution afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Il souhaite également que les associations puissent bénéficier d'une location gratuite par an. L'étude acoustique concernant le foyer va être lancée.

### **6° Etudes concernant la sécurité sur la RD22**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il faudrait entreprendre une étude concernant des travaux pour sécuriser la RD22.

Il propose au Conseil Municipal de confier cette étude à la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) signée le 19 mars 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette proposition, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **7° Fonds de concours CCPN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Commune du Pays Naborien par délibération du 10 octobre 2011, point n°4 a homologué l'attribution d'un montant complémentaire de 8 000,00 € à chaque commune de l'intercommunalité sur le principe de

versement d'un fonds de Concours, en vue de pouvoir dédommager l'ensemble des communes du Pays Naborien touchés par la tempête de grêle du 26 août 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander ce fonds de concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire de demander ce fonds de concours
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs cette demande.

### **8° Location Photocopieur**

Le point est ajourné.

### **9 ° Divers**

- Le samedi 22 septembre 2012, la Commune participera à l'opération nettoignons la nature
- Lecture de la réponse de Monsieur François HOLLANDE, sur les lois concordataires
- Remerciements de M et Mme BOUR Arnuld pour leurs noces de diamant
- Invitation à l'assemblée générale de l'AFAEI le 1<sup>er</sup> juin 2012
- Les subventions du Conseil Régional et du FEDER concernant les travaux de l'école ont été accordées.
- La demande de subvention pour les cloches de l'église est complète, nous pouvons commencer les travaux
- La demande de subvention amende de police (parking impasse des primevères) est complète, la commission d'attribution se réunira courant juin.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

**ALTVILLER le 11 mai 2012**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**